

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Le 10 septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents :

Mesdames BARBIER Adeline, BAUDRIER Françoise, Messieurs, KANIAK Nicolas, MILACHON Marcel, MILACHON Éric, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, SIMON Bernard, SIX Etienne.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BONNINGUES Louis à M. SIX Etienne  
M. POINCET Pascal à M. MILACHON Éric

Absents : Mme COLOMBERT Sabrina et M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. MILACHON Éric

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 10 Convocation adressée le 3 septembre 2024

Ordre du jour

Intervention de M. Jean-Claude CZMARA pour la présentation d'esquisses d'un blason

- Comptes-rendus du 4 juin et 2 juillet 2024
- Devis CIVB : réparation du poste de refoulement et des compresseurs
- Demande d'avis au Centre de gestion de l'Yonne pour la suppression des postes inoccupés
- Admission en non-valeur année 2015 budget assainissement
- Subventions aux associations (budget complémentaire)
- Rapport annuel de l'assainissement année 2023
- Affaires diverses

**Ajout à l'ordre du jour**

- Décision modificative budget de la commune
- Transfert bail (parcelles de terre)
- Devis COLAS
- Clôture régie des NAP
- Devis petite élagueuse

Les comptes-rendus des 4 juin et 2 juillet 2024, l'ordre du jour et les ajouts sont adoptés à l'unanimité.

### **Intervention de M. Jean-Claude CZMARA pour la présentation d'esquisses d'un blason**

M. CZMARA est intervenu pour présenter au conseil municipal plusieurs esquisses d'un blason pour la commune de Villebougis.

### **DEVIS CIVB : REPARATION DU POSTE DE REFOULEMENT ET DES COMPRESSEURS**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un devis de CIVB pour l'entretien de deux compresseurs (HEXAGONE et RENER), la remise en route du compresseur HEXAGONE suite au dépannage, la mise en place de pièces hors service et l'intervention du 15 juillet 2024 pour la somme de 3 402.20 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **SUPPRESSION DE POSTES NON OCCUPES : DEMANDE AVIS CENTRE DE GESTION**

Le Maire expose au conseil municipal que la délibération prise le 1<sup>er</sup> mars 2024 présente une fragilité juridique du fait qu'aucune demande d'avis au centre de gestion n'ai été formulée.

Le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs postes sont vacants, à savoir :

Administratif :

- 1 poste adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 19/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à 19/35<sup>ème</sup>

Technique

- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (espaces verts) à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint technique territorial (cantine/garderie) à 35/35<sup>ème</sup>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de demander l'avis du centre de gestion de l'Yonne pour la suppression des postes énoncés ci-dessus.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Maire expose au conseil municipal une admission en non-valeur d'un montant de 8.52 € de l'année 2015. Il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Article 70611..... + 8.52 €  
Article 6541..... + 8.52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'admission en non-valeur présentée,
- D'accepter la décision modificative,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de verser un montant aux associations suivantes :

- L'Association du Musée Mémorial Résistance Yonne Nord : 1 000.00 €
- Les Amis de l'Ecole..... 1 000.00 €
- Les Petits Chanteurs de l'Etoile (Chorale)..... 150.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'allouer aux associations les sommes ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **TRANSFERT DE BAIL – TERRE COMMUNALE**

Le Maire expose au conseil municipal que la SCEA RENOUX Didier cessera son activité au 31 décembre 2024.

La parcelle cadastrée ZH 23 pour une superficie de 57 ares 70 ca est transférée à la SCEA RENOUX Damien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Un avenant au bail de la SCEA RENOUX Damien sera rédigé en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De transférer la parcelle cadastrée ZH 23 pour une superficie de 57 ares 70 ca à la SCEA RENOUX Damien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DEVIS COLAS : TALUS ROUTE DE PAROY**

Le Maire expose au conseil municipal le devis de l'entreprise COLAS concernant le dérasement du talus route de Paroy pour la somme de 4 661.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adopter le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DEVIS GLF MOTOCULTURE : ELAGUEUSE**

Le Maire expose au conseil municipal un devis pour une petite élagueuse manuelle pour la somme de 326.25 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adopter le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **CLOTURE REGIE DES NAP**

Le Maire expose au conseil municipal que la régie des Nouvelles Activités Périscolaires est toujours en cours alors que celle-ci n'existe plus depuis quelques années.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de clôturer cette régie et de mettre fin aux fonctions des régisseurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de clôturer la régie des NAP,
- De mettre fin aux fonctions des régisseurs,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **RAPPORT ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT 2023**

Le Maire expose au conseil municipal le rapport annuel de l'assainissement 2023 comme suit :

### **INDICATEURS TECHNIQUES**

Nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 643 (source INSEE) dont 262 RP et 71 RS

Les foyers ne pouvant être raccordés au réseau collectif sont soumis au SPANC ; une compétence transmise par la commune à la Communauté de Communes du Gâtinais.

#### ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF REALISE

Nombre de foyers : 219

Nombre de foyers raccordés : 216

Détail : -industriels.....néant  
- hôpitaux.....néant  
-établissements scolaires et mairie.....1  
-divers salles des fêtes.....1

Type de réseau : séparatif

Station : capacité construction : 450 équivalents habitants

Résultats : bons

Type d'épuration : filtre à sable

-filière eau : prétraitement, décantation primaire, infiltration

-filière boues : déshydratation naturelle, épaissement.

Marge de sécurité selon la visite du 19 juillet 2023.

La station fonctionne à 95 % au niveau organique DCO et 98 % au niveau organique DBO5 (voir rapport SATESE joint).

### **INDICATEURS FINANCIERS**

#### **A.- PRIX DE L'ASSAINISSEMENT**

1) Tarifification : - service assujetti à la TVA

- assainissement 3,30 €/m<sup>3</sup> soumis à TVA

- forfait de 30 € par habitation

## B.- AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

### 1) Autres recettes

Taxe de raccordement : 3 200 € pour les nouvelles constructions

Prime d'épuration 2021 perçue en 2023 : 1 105.86 €

Montant 2023 des recettes :

□ D'eau	49 446.66 €
□ Taxes de raccordement	19 200.00 €

Subvention d'équilibre versée par le budget principal : 0 €

Importance de ces recettes sur la totalité des recettes d'exploitation 100%

Dette en capital au 01.01.23 (Caisse Française de Financement Local et Crédit Agricole) :

Annuité 2023 :

* Capital.....	7 432.08 €
* Intérêts.....	2 535.86 €

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de démolition avaient été effectués sur le bâtiment situé au 8 route de St Georges à Villebougis pour la somme de 8 199.60 €, somme qui a été titrée à un seul propriétaire du consorts BAUDU.

Or, le titre émis en 2022 pour 8 199.60 € doit être annulé. Tous les propriétaires du consorts doivent être facturés individuellement.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires 2024 comme suit :

Article 45411 OPFI.....	+ 8 199.60 €
Article 21318 OPNI.....	- 8 199.60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de modifier les crédits budgétaires 2024 comme exposé ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## AFFAIRES DIVERSES

### • Sécurité routière

En 2023, lors de la mise en place d'éléments de sécurité routière (dos d'ânes, STOP) sur l'ensemble de la commune, d'autres endroits à aménager avaient été évoqués.

Afin de prévoir ces aménagements, une rencontre sur place est fixée avec le conseil municipal le samedi 28 septembre 2024 à 11 heures.

- **Aménagement de la Place de la Liberté**

Le Maire informe le conseil municipal que, sur cette place le massif de juniperus est envahi des ronces. Le Maire propose au conseil municipal de tout arracher sur la Place de la Liberté ainsi que les souches Rue des Chesnaux et de réfléchir à un aménagement paysager de cette place.

- **Aménagement devant la mairie**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une ébauche sommaire a été réalisée.

- **Travaux de peinture sur les façades de l'école**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de peinture sur les façades de l'école ont été réalisés durant la période estivale, restent deux façades à peindre dès que le temps le permettra.

- **Ordinateur de la directrice**

Le Maire informe le conseil municipal que l'ordinateur de la directrice a été commandé pour la somme de 1 263.62 € HT y compris les logiciels adéquats.

- **Local au terrain de foot**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de l'association de chasse des Amis de la Forêt de Bruneau pour l'utilisation de 15 journées annuelles du local situé sur le terrain de foot pour la période du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1.

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande moyennant la somme de 300 € annuelle et révisable. Une convention sera établie pour un an.

Le Maire informe le conseil municipal que la société de chasse de Villebougis occupera aussi le local du terrain de foot gratuitement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de louer le local au terrain de foot à l'association nommée ci-dessus pour 15 journées annuellement durant la période du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1,

Décide de rédiger une convention à cet effet,

Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **Inondations au hameau de St Georges**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un expert mandaté par l'assurance se rendra sur place le 11 septembre 2024.

- **Eclairage public**

Le Maire informe le conseil municipal que l'éclairage public dysfonctionne au hameau de St Georges, l'entreprise EQUANS a été contactée pour une intervention.

• **Extension de l'éclairage public Rue du Chemin Vert et Impasse Mercier**

Le Maire informe le conseil municipal que l'extension de l'éclairage public Rue du Chemin Vert et Impasse Mercier doit être envisagée.

Séance levée à 22 h 40

Le Maire  
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance  
Éric MILACHON